



Communiqué de presse

Montpellier, Toulouse, le 19 décembre 2019

- Assemblée plénière / Transition énergétique -

La Région adopte le Plan Bâtiment Durable Occitanie 2020-2030

Réunis en Assemblée plénière, sous la présidence de Carole Delga, ce jeudi 19 décembre, la Région a réaffirmé son ambition environnementale en votant le déploiement d'un Plan Bâtiment Durable Occitanie (PBD'O) 2020-2030 rappelant ainsi l'importance du parc bâti du territoire et la nécessité d'accompagner les entreprises dans la transition écologique.

Représentant 47% des consommations d'énergie de la région et 33% des émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique, le secteur du bâtiment constitue un axe majeur dans la réduction des consommations d'énergie. Dans la poursuite de son objectif de Région à énergie positive d'ici 2050, la Région Occitanie estime que ce secteur devra diminuer de 26% sa consommation d'énergie d'ici là, ce qui implique la rénovation de 52 000 logements en basse consommation chaque année d'ici 2030, puis 75 000 au-delà.

Déjà engagée dans la rénovation énergétique des logements via le Service Public Intégré de la Rénovation Énergétique (SPIRE) et la mise en œuvre de son dispositif éco-chèque logement, la Région Occitanie souhaite, en adoptant ce Plan dédié, poursuivre les actions impulsées et mobiliser les professionnels du BTP et de l'immobilier afin d'assurer l'évolution des pratiques constructives et du parc bâti régional.

« Nous sommes mobilisés pour agir et lutter contre le changement climatique. La transition énergétique doit changer d'échelle, pour une diminution massive des émissions de gaz à effet de serre. Afin de relever ce défi et celui du changement climatique, je souhaite inscrire notre Région dans le partenariat et l'action avec l'ensemble des acteurs socio-économiques de notre territoire. La transition énergétique est l'un des moteurs de l'économie régionale où chaque acteur peut être contributeur dans la lutte contre le changement climatique. La mise en œuvre du Plan Bâtiment Durable Occitanie est le « ciment » qui facilitera l'adhésion des professionnels du bâtiment autour d'une trajectoire commune et partagée. C'est ensemble que nous réussirons la transition en anticipant et en adaptant collectivement nos pratiques. », a déclaré Carole Delga.

Le Plan Bâtiment Durable Occitanie, c'est quoi ?

La vocation de ce Plan est de coordonner et rendre plus lisible l'ensemble des démarches en cours et à venir sur le territoire régional mais aussi de mettre en lumière les projets et les actions qui accompagnent l'évolution environnementale des pratiques professionnelles.

Il proposera un nouvel espace d'échange transversal avec et entre les collectivités, les acteurs du foncier, les professionnels de l'immobilier, les experts et maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, les professionnels du bâtiment et les bailleurs. Il intègre l'ensemble des composantes des filières du bâtiment et de l'immobilier : requalification, rénovation, construction, exploitation, aménagement, promotion, administration et gestion sur les patrimoines bâtis résidentiel et tertiaire.

Que propose-t-il et qui peut y contribuer ?

L'ensemble des acteurs socio-professionnels du bâtiment et de l'immobilier sont invités à être partie prenante de la feuille de route volontariste et partagée.

La feuille de route à l'horizon de 2025, puis la suivante, développeront une série d'actions à mener autour de 5 axes de réussite :

- **Axe 1** : mettre en cohérence les actions publiques en matière d'aménagement, construction, rénovation et exploitation
- **Axe 2** : développer l'accompagnement technique des maîtres d'ouvrages et des usagers (particuliers, bailleurs sociaux, entreprises et collectivités territoriales)
- **Axe 3** : développer une ingénierie technique et financière pour les entreprises et les collectivités territoriales
- **Axe 4** : accompagner la montée en compétence des filières professionnelles et reconnaître les qualifications
- **Axe 5** : soutenir l'innovation et l'expérimentation en matière de construction et rénovation durables

Qui le gère ?

Porté par la Région Occitanie, l'Etat, l'ADEME et le Plan Bâtiment Durable National, cet accord est signé sur la période 2020-2030. Il s'articulera autour de deux instances avec une animation conjointe des trois signataires : un comité de pilotage, un comité partenarial (en association avec l'ARAC et l'AREC, agences régionales d'aménagement et de l'environnement et du climat), Envirobat Occitanie et les structures interprofessionnelles du bâtiment.

■ Contact presse :

Coralie Momboisse : coralie.momboisse@laregion.fr - Tél. : 05 61 33 53 58 - Port. : 07 88 56 06 42 / service.presse@laregion.fr - [@presseoccitanie](https://www.presseoccitanie.fr)